



COMMUNE DE ROMAINMOTIER-ENVY

Préavis municipal n° 2009-05 – Décembre 2009

Budget de fonctionnement de l'exercice 2010 et plan des investissements

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet le projet de budget et le plan des investissements pour l'année 2010.

Considérations générales

Le budget tel qu'il vous est présenté ne diffère pas réellement des budgets précédents puisqu'il affiche un déficit de CHF 68'476.20.

Hormis quelques cas particuliers, la Municipalité s'est contentée de ne mettre au budget que des dépenses nécessaires à la bonne gestion de la Commune; les dépenses sont donc prévues au plus près de ce qu'il y a à réaliser sans luxe ni superflu.

L'entretien des bâtiments communaux (Maison de Champbaillard, Maison de Commune, Ancien Collège d'Envy) sera passé par préavis en investissements, au début de l'année prochaine.

En raison des aléas de la péréquation, il est devenu extrêmement difficile de projeter un budget de manière précise en ce qui concerne les charges cantonales.

Au final, lors des deux derniers exercices, les budgets prévoyaient des déficits importants alors qu'ils se sont soldés par des bénéfices, en raison notamment de meilleures rentrées fiscales, c'est pourquoi les revenus ont été projetés à la hausse pour 2010, en tenant évidemment compte du nouveau taux d'imposition.

Notons que les charges cantonales budgétées ont augmenté de CHF 36'062.- pour la sécurité sociale; et de CHF 38'366.- pour ce qui concerne l'instruction publique et les cultes.

En ce qui concerne plus particulièrement la marge d'autofinancement budgétée pour 2010, elle passe à CHF 24'689.-, alors qu'elle était de CHF 26'623.- en 2009; et de CHF 47'686 en 2008. Nous constatons donc une érosion continue de notre marge d'autofinancement, quand bien même elle se stabilise autour de CHF 25'000.-.

Le préavis commente les postes qui varient de manière notoire.

Budget de fonctionnement 2010

1 Administration générale

Autorités

Augmentation des vacations municipales. Les heures accomplies par la Municipalité sont toujours variables. Toutefois, le surcroît de travail administratif engendré par la révision des statuts des nombreuses associations intercommunales auxquelles nous appartenons ont un coût qui n'est pas négligeable. La Municipalité a décidé d'adapter

le budget des vacances municipales par rapport aux dépenses 2008, il ne s'agit pas d'une augmentation de salaire mais d'une augmentation du nombre d'heures travaillées payées.

Administration

Assurances sociales compte 11.303.0: augmentation des charges due à l'affiliation de nos employés à la Caisse Intercommunale de Pension (CIP - Retraites Populaires).

Imprimés, etc. compte 11.310.0: provision pour l'impression de nouveaux dépliants prévus pour la valorisation de la Maison de Champbaillard afin d'endiguer la baisse de fréquentation des lieux.

Réceptions et manifestations compte 11.317.0: importante provision pour fêter les 40 ans de la fusion des communes de Romainmôtier et d'Envy, ainsi que pour les festivités de 2010. Une partie du budget sera consacrée à l'embellissement des rues à ces occasions.

Honoraires, etc. compte 11.318.0: financement d'un mandat d'architecte pour la zone de Condémines afin d'établir un avant-projet de plan de quartier, définir notre localité selon les nouvelles règles du Plan Directeur Cantonal et pour la préparation à l'implantation d'un nouveau collège intercommunal.

Affaires culturelles, loisirs

Compte 15.365.0: Solde de notre participation au projet 2010.romainmotier.ch (CHF 12'500.-)

CHF 3'000.- ont été budgétés pour les autres activités culturelles.

CHF 2'000.- sont prévus pour une collaboration avec l'Ecole d'Arts Appliqués de Vevey et ayant pour thème Romainmôtier.

Tourisme

Tourisme Compte 16.365.0: dépenses prévues: signalétique touristique et signalétique des noms de rues, graphisme du dépliant de Champbaillard

2 Finances

Impôts

Les revenus liés aux impôts ont été calculés sur la base des acomptes perçus au cours de l'année 2009 selon une méthode de projection fournie par l'État, ils ont été portés à la hausse par analogie avec les années précédentes dans la mesure où 2009 a été une bonne année fiscale. Signalons également l'augmentation des revenus annoncée par la hausse du taux d'imposition.

Il faudra toutefois s'attendre à une baisse de l'Impôts-frontaliers, compte 21.441.1, en raison du départ de l'EMS Contesse à Croy.

Services financier

Augmentation de notre participation au fonds péréquatif compte 22.352.0.

3 Domaines et bâtiments

Terrains

Baisse des charges. Les dépenses sont réduites au minimum.

Forêts

Participation Groupement des Triages compte 32.352.1: budget de financement de l'inventaire forestier qui va servir à la réalisation de notre nouveau plan de gestion forestier qui remplacera le précédent désormais échu.

Recertification compte 32.352.2: la recertification de nos forêts aux standards des labels FSC et PEFC est provisionnée.

Prélèvements fonds de réserve compte 32.480.0: le prélèvement compensera les dépenses de la recertification et de l'inventaire forestier.

Bâtiments communaux

Un entretien minimum a été prévu pour les différents bâtiments communaux.

Mais comme dit en préambule nous ne pourrons pas échapper à d'importants travaux qui seront mis à l'investissement en 2010, sans compromettre la viabilité du patrimoine communal.

4 Travaux

Routes

Véhicules routiers communaux, compte 43.315.0: remplacement des pneus du tracteur.

Parcs, promenades, cimetière

Fontaines, captages, compte 44.314.4: révision du captage des fontaines de la place et de la rue du Bourg en face de la boulangerie.

Cours d'eau et digues

Berges du Nozon, compte 47.314.0: entretien des berges de Praël et du canal de la pisciculture.

5 Instruction publique et cultes

Enseignement pré-gymnasial

Compte 52.351: le coût du transfert de nos élèves du secondaire à Vallorbe apparaît clairement.

Enseignement spécialisé

Enseignement spécialisé, compte 53.351.0: augmentation constante de notre participation à la facture cantonale.

Temples et cultes

Participations aux paroisses, compte 58.352.0: charges habituelles avec environ CHF 4'000.- de prévu pour notre participation à la réfection de l'église catholique d'Orbe avec laquelle nous sommes liés par convention.

6 Police

Protection civile

Entretien équipement et mobilier, compte 66.315.6: remplacement des déshumidificateurs, dépense compensée par un prélèvement au fonds de réserve, compte 66.480.0.

7 Sécurité sociale

Augmentation des charges à tous les postes selon facturation cantonale.

8 Services industriels

Services des eaux

Entretien, etc. compte 810.314.0: la vétusté de notre réseau nous pousse par expérience à provisionner davantage ce compte afin de parer aux éventuelles ruptures de conduites.

Amortissement PA, compte 810.331.0: première tranche de l'amortissement de nos travaux pour le réseau d'eau potable sur le Mont d'Envy.

9 Plan des investissements

Les investissements planifiés à court terme sont :

- **Rénovation de la cuisine de la Maison de Champbaillard**
- **Rénovation du collège d'Envy**
- **Rénovation de l'Atelier et de l'appartement au 2e étage de la Maison de Commune**

Les investissements planifiés à moyen terme sont :

- **Bouclage de notre réseau d'eau en Praël**
- **Cantine de Champbaillard**
Amélioration de l'équipement de la cuisine.
- **Assainissement de la place des Marronniers**
Travaux redimensionnés à la baisse compte tenu de la détermination des services de l'État.

Les investissements planifiés à long terme sont :

- **Réseau du gaz et séparatif**
Prolongement du réseau du gaz et du séparatif à la ruelle du Pont-Couvert (2^{ème} et 3^{ème} tronçons)
- **Réfection du réseau d'eau potable**

10 Demande de la Municipalité

La Municipalité a l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Romainmôtier-Envy, sur proposition de sa Municipalité, entendu le rapport de la Commission, conformément à l'art. 4, chiffre 6 bis de la loi sur les communes, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :

Article 1 :

D'accepter le budget de fonctionnement pour l'exercice 2010.

Article 2 :

De prendre acte du plan d'investissements.

Romainmôtier, le 24 novembre 2009

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. De Icco

M. Pugin